



SENPEREKO HERRIKO ETXEA

MAIRIE  
DE  
SAINT PEE SUR NIVELLE

**ARRETE**  
**N°2025-ST-259**  
**portant fermeture des terrains de foot stade**  
**municipal**

Publié par voie dématérialisée le 17 juillet 2025

Le Maire de la Commune de Saint-Pée-sur-Nivelle ;

Vu les articles L.2211.1, L.2212.2 et L.2213.5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'en raison des travaux d'entretien et ré-engazonnement des terrains de football au stade, ils seront impraticables.

**ARRÊTE**

**Article 01** - Du 21 juillet au 31 août 2025, les terrains de football au stade seront interdits à toute pratique sportive.

**Article 02** - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président du SPUC
- Monsieur le Président de la section Rugby
- Monsieur le Président de la section Football
- Madame la Directrice du collège Arretxea
- Monsieur le Directeur du lycée Saint-Christophe

Fait à Saint-Pée-sur-Nivelle, le 10 juillet 2025

Le Maire  
Bernard ELHORGA

